

voulu, par ma motion, leur démontrer qu'elles remplissent un rôle important dans notre pays et que nous avons un devoir à leur égard, et j'invite tous mes collègues de la Chambre à songer que nous devons remplir nos obligations à leur égard en leur reconnaissant un droit, celui à un revenu familial convenable.

[Traduction]

M. F. A. Philbrook (Halton): Monsieur l'Orateur, je voudrais comme il est de coutume féliciter le député de Bellechasse (M. Lambert) pour avoir présenté la motion n° 15 concernant le versement d'allocations aux mères de famille. Je ne puis malheureusement appuyer la motion bien que, comme c'est le cas j'en suis persuadé de tous les députés de la Chambre, je sois assurément partisan d'aider les familles à subvenir aux besoins des enfants. J'estime par contre que la mesure adoptée récemment par le Parlement en vue d'aider les familles à revenu faible et moyen sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable au titre des enfants est une bien meilleure formule sur le plan conceptuel et pratique que les moyens particuliers suggérés dans la motion.

Le député voudrait que le gouvernement envisage un moyen d'assurer un revenu global correspondant aux besoins d'une famille. C'est précisément l'idée qui chemine depuis plusieurs années et qui a conduit à l'adoption du crédit d'impôt remboursable au titre des enfants.

Je suis surpris de constater que le député ramène textuellement la motion qu'il avait présentée antérieurement, qui a été débattue à la Chambre à deux reprises l'année dernière et au sujet de laquelle je suis personnellement intervenu une fois. La motion qui nous est présentée ne tient nullement compte des remarques utiles et constructives qui ont été faites par les députés de tous les partis lors des délibérations antérieures. Qui plus est, elle ignore le changement important que représente le nouveau crédit d'impôt au titre des enfants quant à l'aide financière que le gouvernement fédéral accorde aux familles.

Dans sa motion ainsi que dans le cadre de ses commentaires, le député a semblé reconnaître que de nombreuses femmes sont entrées sur le marché du travail afin qu'elles-mêmes et leur famille puissent bénéficier d'un niveau de vie décent. Je me demande s'il a songé aux sommes d'argent dont il faudrait disposer pour remplacer le manque de revenu qui résulterait d'un retour au foyer de ces femmes, ainsi que le suggère le député. Cela coûterait des milliards de dollars. Où le député nous suggère-t-il de trouver cet argent? Au mois de décembre dernier, les femmes mariées constituaient presque un quart de la population active au Canada. Le député peut-il imaginer les répercussions désastreuses qu'aurait sur l'économie de notre pays le retrait de la contribution qu'apportent ces millions de femmes?

Le gouvernement est absolument convaincu que, en dehors de tout besoin financier qui les pousserait à travailler à l'extérieur les hommes comme les femmes, quelle que soit leur situation de famille, ont un droit indéniable de chercher un emploi rémunérateur s'ils le désirent, hors du foyer. Lorsque l'on suggère, comme on semble le faire de manière implicite dans la motion à l'étude, que la place de la femme est au foyer, notion qui sera particulièrement renforcée du point de vue financier, comme le député le suggère, on en vient à créer un climat tel qu'on pourrait bientôt en venir à contester et même

Allocation à la mère au foyer

à nier le droit fondamental de la femme à avoir un emploi, ce qui est déplorable.

D'après la motion, nous autoriserions «le versement d'un allocation à la mère de famille qui demeure à la maison pour prendre soin de la famille». On ne s'en tient même pas aux familles comprenant des jeunes enfants ou aux familles dans le besoin. C'est donc une mesure qui est destinées à retirer certaines femmes mariées de la population active. On ne sait pas très bien pourquoi, en l'absence d'enfants, les soins domestiques devraient mériter l'appui financier du gouvernement.

Le député ne précise pas non plus comment on financerait cette allocation. Peut-être pourrait-on le faire par exemple en supprimant les allocations familiales ou le crédit d'impôt au titre des enfants. On pourrait alors donner à celles qui restent au foyer un peu plus que ce qu'elles touchent maintenant, à moins que toutes les femmes répondant aux critères de la motion ne restent chez elle. Quelle que soit l'augmentation que le gouvernement pourrait alors financer ainsi, cela ne serait pas énorme. Ce ne serait assurément pas assez pour persuader les femmes, dans les ménages économiquement faibles, à renoncer à leur emploi.

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, j'invoque le Règlement...

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Bellechasse invoque le Règlement.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je veux bien respecter le temps de parole de mon honorable collègue, mais je ne voudrais tout de même pas qu'on induise la population en erreur. L'honorable député est en train de dire que je voudrais peut-être voir supprimer les allocations familiales et tout cela. Mais je n'ai rien de tel, et ce n'est pas ce que j'ai à l'esprit! J'ai dit et je le répète que je veux que les personnes soient libres d'aller sur le marché du travail ou de ne pas y aller.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Je comprends que l'honorable député n'aime peut-être pas les remarques faites par le député de Halton, mais il reste quand même qu'un de ses collègues pourra réfuter les arguments soulevés par l'honorable député. Il est impossible à la présidence de permettre des interruptions simultanées qui se répètent et qui peuvent empêcher les autres députés de continuer le débat.

[Traduction]

M. Philbrook: Monsieur l'Orateur, puis-je dire simplement, pour gagner du temps, que le premier orateur lui-même a proposé cela. J'ai demandé d'où proviendraient ces fonds. Mais j'aimerais poursuivre.

Je le répète, beaucoup de femmes dans ce cas ne renonceraient pas à leur emploi, car leurs familles n'auraient pas assez pour vivre. Comment le député peut-il expliquer aux femmes à qui il a retiré les allocations familiales et le crédit d'impôt à l'enfant qu'il va verser à présent cet argent à celles qui restent chez elle, comme ce serait le cas si la motion était adoptée?

Lorsque la même motion a fait l'objet d'un débat à la Chambre le 27 février dernier, le député de Vancouver Kingsway (M^{me} Holt) a exposé son avis et je crois que c'est celui de la plupart des Canadiens. Elle a déclaré à ce sujet, comme fait foi la page 3265 du hansard:

S'il y a du travail à faire à la maison, il devrait être rémunéré par celui qui gagne la vie de la famille, que ce soit l'homme ou la femme.

Il ne devrait plus jamais y avoir une autre affaire Murdock au Canada.